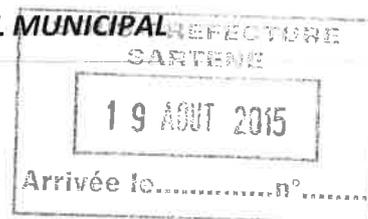


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 26/2015

Séance du 14 août 2015



OBJET : CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TARAVU.

Nombre de membres : **10**
Afférents au conseil : **10**
En exercice : **10**

Date de la convocation : 06/08/2015
Date d'affichage : 06/08/2015
Ayant délibéré : 6 Votés Pour : 6
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil quinze le quatorze août à 11 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'Olivese, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance.

Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUIQUET Sandra	
M. MARTINO Enzo	Etaient absents
M. BRUNETTI Alain	Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne
	Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle
	M. MANTESE Jean-François
	M. POLI Pierre-Antoine

Monsieur le Maire rappelle qu'un service de collecte des encombrants est assuré par la Commune d'Olivese alors même que cette compétence est celle de la Communauté de Communes du Taravu.

Monsieur le Maire rappelle également que lorsque la Commune a sollicité les différents financeurs pour acquérir un véhicule pour le transport des encombrants, le financement de cet équipement a été à la charge de la Commune car celle-ci n'a pas les compétences pour la collecte des encombrants, ce que pourtant elle assume depuis toujours.

Suite à de nombreuses réunions et une délibération de la Communauté de Communes du Taravu s'engageant à mettre en place le service de collecte des encombrants, il est proposé que la Commune assure ce service dans le cadre d'une mutualisation de services car la Communauté de Communes du Taravu n'a pas les moyens humains et techniques pour assurer cette mission.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contractualiser avec la Communauté de Communes du Taravu par le biais d'une convention de mutualisation des services.

Les principaux éléments de cette convention sont les suivants :

- Durée de la convention : la convention de mise à disposition de services est à durée indéterminée et prendra effet à compter de sa signature.

- Contenu de la mission : Collecte des encombrants conformément au règlement de collecte qui fixe les conditions d'enlèvement des déchets, évacuation vers la recyclerie de Cammara (Commune de Moca-Croce), tri et dépôt dans les équipements de stockage (benne, plateforme).

Éléments financiers : évaluation de la valeur de mise à disposition du service en tenant compte de l'activité réelle du service technique. La Communauté de Communes du Taravu prendra en charge la quote-part du coût de fonctionnement global du service technique de la Commune conformément aux éléments suivants : **salaire réellement versé** (masse salariale totale affectée divisée par le nombre de jours effectifs), **coût d'amortissement du ou des véhicules affectés** (amortissement annuel divisé par le nombre de jours effectifs), **assurance du véhicule** (coût annuel divisé par le nombre de jours effectifs), **carburant** (forfait journalier tenant compte de la consommation moyenne du ou des véhicules).

Considérant que la Communauté de Communes du Taravu a enfin décidé de prendre la compétence de la collecte des encombrants.

Considérant que la Commune d'Olivese assure la collecte des encombrants tous les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois.

Le Conseil Municipal, vu les pièces qui lui sont présentées, après en avoir délibéré décide :

- d'approuver le principe de mutualisation des services pour la collecte des encombrants.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec la Communauté de Communes du Taravu en exigeant que le service rémunéré soit à la hauteur des moyens engagés par la Commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires visant à la contractualisation et à signer tous les documents s'y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 14/08/2015

Le Maire
M. MILLO Jean-Luc

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'OLIVEUSE DU SUD" around the perimeter. The signature is fluid and stylized, crossing the stamp.